

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA**  
**du vendredi 24 janvier 2020 à 18h00**

**PRESENTS** : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane, BELZUZ Jean-Claude, BORGHINI Yves, MEYNET Francine, BONIN Robert.

**ABSENTS EXCUSES** : SIBELLAS Christophe excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude, PIQUET Serge.

**ABSENT** : FERNANDES Raoul.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BELZUZ Jean-Claude

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h00.

Le compte-rendu du conseil en date du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Ouverture d'un quart des crédits d'investissement**

Afin de pouvoir effectuer les investissements avant le vote du budget 2020, Monsieur le Maire explique qu'il faut ouvrir un quart des crédits en investissement de l'année 2019 sur le budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir en investissement pour l'année 2020 un quart des crédits de l'année 2019.

**Modification des statuts – Choix du nom de la communauté de communes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°3920191114-001 portant création au 1er janvier 2020 d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, de la Communauté de Communes Petite Montagne et de la Communauté de Communes Jura Sud ;

Vu la délibération n°2020-033 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet approuvant « Terre d'Emeraude Communauté » comme nouveau nom de la Communauté de communes et approuvant la modification des statuts en ce sens,

Vu le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération

Considérant qu'une conférence des maires s'est réunie afin de proposer un nouveau nom pour la communauté de communes, que son choix s'est porté sur « Terre d'Emeraude Communauté »,

Considérant que le Conseil communautaire du 14 janvier 2020 a confirmé la proposition de la conférence des maires,  
Considérant que le nom « Terre d'Emeraude Communauté » sera complété par le slogan « Le Sud-Jura révélé » ;  
Considérant que l'adoption du nom de la Communauté de communes constitue un préalable essentiel à son bon fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'APPROUVER « Terre d'Emeraude Communauté » comme nouveau nom de la Communauté de communes et de modifier les statuts en ce sens ;
- De PRENDRE NOTE que le nom sera accompagné du slogan « Le Sud-Jura révélé » ;
- D'APPROUVER les statuts de la Communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération ;
- De CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

### **Convention avec la DDT relatif à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols**

Suite à la fusion des intercommunalités, les services de l'Etat ne pourront plus instruire les autorisations d'urbanisme de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour les collectivités qui sont tenues de mettre fin au recours à la mise à disposition des services de l'Etat, une convention de transition peut être établie pour définir les modalités d'accompagnement de l'Etat pendant une durée d'un an, afin de permettre au nouvel EPCI, de s'organiser pour assurer cette nouvelle mission.

Conformément aux dispositions de l'art 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, il est proposé de signer une convention afin de disposer des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT),
- **ACCEPTE** la convention proposée par le Préfet du Jura,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la dite convention.

### **Travaux de sécurisation : Devis SIGNAUX GIROD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet des aménagements pour la sécurisation de la commune :

- Ecluse face au 12 rue du Jura,
- Matérialisation de places de stationnement sur la place du Four,
- Matérialisation de places de stationnement dont une place réservée aux véhicules PMR sur la rue du village,
- Création d'un Cédez-de-passage aux carrefours du chemin de Nézan et des rues du champ Montant et de la Ravière.

Le montant du devis est de 4 134,69 € HT soit 4 961,63 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider les travaux,
- **ACCEPTTE** le devis n°DEV137353-1 de Signaux Girod.

### **Demande d'une subvention d'amende de police pour les travaux de sécurisation**

Monsieur le Maire expose au conseil le projet des aménagements pour la sécurisation de la Commune. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : « Aménagement de sécurité sur la Commune ».

Le coût de cette opération est de 4 134,69 € HT soit 4 961,63 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la Commune, le coût de cette opération étant de 4 134,69 € HT soit 4 961,63 € TTC
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

### **Demande de réservation de la salle des fêtes**

Les demandes pour la location de la salle des fêtes nécessitent l'accord du conseil municipal, ou la décision de Monsieur le Maire en cas d'impossibilité de réunir le conseil municipal.

Une demande a été formulée :

Date de la demande	Tarif	Nom personne	Demande
28-29 mars 2020	305 € Tarif en vigueur	Madame Meynet Francine	acceptée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la demande de location de la salle des fêtes.

### **Questions diverses**

- **Devis Guillemin n°433** : Reprise des eaux pluviales dessus lotissement : Regard vers M. Belin goudronnage 12 000 € HT : en attente.
- **Rapport d'Assistance technique** au diagnostic et au suivi du système d'assainissement **du 14/11/2019** : Le conseil municipal prend acte des rapports : Chancia Bourg : changement dégrilleur.
- **Vente BOUVERET** : en attente mais la déclaration préalable des travaux a été accepté.
- **Info département** : La demande de subvention DST pour l'étude diagnostic assainissement est refusée.

- **Mise à disposition de la salle des fêtes** pour les réunions en vue des élections municipales 2020 : la demande pour l'utilisation de la salle pour des réunions a été accordée.

La séance est levée à 19h30.